



La gratuité de la contraception bientôt étendue aux 18-25 ans

Paris - La contraception, déjà accessible gratuitement pour les jeunes filles mineures, le sera bientôt également pour les femmes jusqu'à 25 ans inclus, a annoncé jeudi le gouvernement, une mesure largement saluée par les médecins et le Planning familial.

A partir du 1er janvier 2022, l'Assurance maladie prendra en charge "à 100% et en tiers payant", tous les frais nécessaires à la contraception pour les trois millions de jeunes femmes potentiellement concernées: une consultation par an avec un médecin ou une sage-femme, les examens biologiques afférents, ainsi que les contraceptifs proprement dit: "*certaines pilules contraceptives, les implants contraceptifs, les dispositifs intra-utérins*" (également appelés stérilets), les diaphragmes et la contraception d'urgence hormonale, a précisé le ministère de la Santé.

Olivier Véran a justifié cette mesure en soulignant que la contraception était en "*recul*" chez les jeunes femmes, et que "*le premier motif c'est le renoncement pour raisons financières*". Il est "*insupportable*" que "*des femmes ne puissent pas se protéger (...) parce que ça leur coûte trop cher*", a insisté le ministre sur France 2.

Ce dispositif, qui coûtera 21 millions d'euros par an, sera mis en place jusqu'à 25 ans, un âge auquel les jeunes femmes accèdent à "*davantage d'autonomie*", a encore expliqué M. Véran.

Plusieurs organisations de médecins, ainsi que le Planning familial, ont salué cette annonce, tout en soulignant que d'autres mesures seraient encore nécessaires pour garantir un large accès à la contraception.

Pour Bertrand de Rochambeau, président du Syngof (principal syndicat de gynécologues), la mesure est d'autant plus utile qu'elle s'adresse à des femmes

dans *"la période la plus fertile de leur vie"*: *"elles ont l'activité sexuelle la plus importante, mais beaucoup ont du mal à joindre les deux bouts"*, a-t-il observé.

- *"vraie avancée"* -

Toutefois l'aspect financier n'est *"pas le seul obstacle"* à la contraception, car la *"jeune génération se méfie de la contraception orale et de l'impact que ça peut avoir sur le corps"*, a-t-il regretté.

Ancien président du Collège national des gynécologues et obstétriciens français, le Pr Israël Nisand a également salué sur France Info une *"vraie avancée"*, qui bénéficiera notamment aux étudiantes avec *"peu de moyens"*. L'argent n'est toutefois que *"secondaire"* dans le non-recours à la contraception, a-t-il ajouté.

Faire progresser l'accès à la contraception est une nécessité, selon lui, car avec *"15.000 IVG (par an) chez les moins de 18 ans et 90.000 chez les moins de 24 ans"*, *"on a raté une marche, il y a quelque chose qui ne va pas!"* s'est-il exclamé.

La gratuité est *"nécessaire"*, a estimé de son côté l'Ordre national des sages-femmes, mais elle doit s'accompagner d'une politique de sensibilisation à la santé sexuelle, qui devrait s'adresser aussi aux hommes.

Même réaction positive pour le Dr Julia Maruani, de la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale, qui estime toutefois dommage que le gouvernement n'ait pas inclus dans son nouveau dispositif le remboursement des pilules dites de *"troisième génération"*, déremboursées depuis 2013. *"C'est un vrai problème, car les pilules actuelles ne conviennent pas à toutes"*, a-t-elle souligné.

Le Planning familial, association féministe qui milite depuis 1960 pour le droit à la contraception et à l'avortement, s'est également félicité de cette annonce, tout en réclamant une *"grande campagne nationale d'information"* sur la contraception et une politique plus volontariste d'éducation à la sexualité.

En outre, a fait valoir Sarah Durocher, sa coprésidente, il serait regrettable que le gouvernement fasse valoir cette avancée pour faire oublier qu'il a renoncé pour le moment à allonger de 12 à 14 semaines le délai légal pour avorter - une mesure que réclament pourtant de longue date les associations féministes.

La gratuité de la contraception était déjà accordée depuis 2013 aux jeunes filles entre 15 et 18 ans, dont le taux de recours à l'IVG (interruption volontaire de

grossesse) a nettement baissé depuis, passant de 9,5 à 6 pour 1.000 entre 2012 et 2018. Depuis août 2020, elle a été étendue aux moins de 15 ans.